

TEXTE DE L'ÉPREUVE

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE :

Hôtel Restaurant « Les Cordeliers »
4 place de la chaîne
17000 LA ROCHELLE
SARL au capital de 8 000 €

Vous travaillez à l'hôtel restaurant « Les Cordeliers », qui emploie 22 salariés, et vous devez aider le gérant Monsieur LEYRAUD dans ses travaux de gestion.

4 dossiers sont à traiter :

DOSSIER 1	Contrôle d'une facture	11 pts
DOSSIER 2	Gestion des stocks	7 pts
DOSSIER 3	Contrat de travail	12 pts
DOSSIER 4	L'organisation judiciaire	10 pts

DOSSIER N° 1 : Contrôle d'une facture

Annexes à consulter	Documents à rendre avec la copie
↳ Annexe A : Facture fournisseur « Louis Saveur » ↳ Annexe B : Fiche du fournisseur ↳ Annexe C : Message du représentant	↳ Document 1 : - Tableau des anomalies - Calcul de la somme réellement due.

TRAVAIL A FAIRE :

Monsieur LEYRAUD vous charge de contrôler la facture des Ets Louis Saveur reçue le 14 juin 2004. Il vous demande de lui indiquer les anomalies constatées à partir de la fiche fournisseur et d'un message reçu du représentant, Monsieur RAMBAUD.

1^{er} TRAVAIL :

Complétez le tableau des anomalies (Document 1).

2^{ème} TRAVAIL :

Calculer la somme réellement due par Monsieur LEYRAUD, en paiement de la facture des Ets Louis Saveur. (Document 1)

Groupement inter académique II		Session 2004	Code 40364	
Examen et spécialité BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie				
Intitulé de l'épreuve EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière				
Type SUJET	Date et heure	Durée 1 heure	Coef 2	N° de page/total 5 / 11

TEXTE DE L'ÉPREUVE

DOSSIER N° 2 : Gestion des stocks

Annexes à consulter	Documents à rendre avec la copie
↪ Annexe D : Bon de livraison des Ets VALETTE ↪ Annexe E : Document récapitulatif des bons d'entrées et de sorties de la 1 ^{ère} quinzaine juin 2004	↪ Document 2 : Présentation du bon d'entrée n° 58 ↪ Document 3 : Fiche de stock (méthode du CUMP après chaque entrée)

TRAVAIL A FAIRE :

Monsieur LEYRAUD vous charge de mettre à jour la fiche de stock « Bordeaux rouge – Château Lagarde – 2001 » (réf. Fournisseur : 70 ; réf. Interne : 2034) compte-tenu de la livraison effectuée le 15/06/2004.

Remarque : L'unité retenue est la bouteille,
Les calculs doivent être faits au centime d'euros.

1^{er} TRAVAIL :

Compléter le bon d'entrée N°58 (Document 2)

2^{ème} TRAVAIL :

Établir la fiche de stock selon la méthode du CUMP après chaque entrée (Document 3).

DOSSIER N° 3 : Contrat de travail.

Annexe à consulter	Document à rendre avec la copie
↪ Annexe F : extrait du journal de l'hôtellerie « le CDD et la période d'essai »	↪ Document 4 : tableau des réponses à compléter

TRAVAIL A FAIRE :

Un salarié souhaite rompre son CDD en l'absence de période d'essai notée sur le contrat. Après avoir pris connaissance de l'article du journal de l'hôtellerie, répondre aux questions figurant dans le Document 4.

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	Sujet 40364
EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière	S 2/11

TEXTE DE L'ÉPREUVE

DOSSIER N° 4 : L'organisation judiciaire

Documentation à consulter	Document à rendre avec la copie
<ul style="list-style-type: none">↳ Annexe G : Extrait de la brochure « A quel tribunal s'adresser ? » édité par le Ministère de la justice.↳ Annexe H : Fait divers dont a été victime l'hôtel restaurant « Les Cordeliers »↳ Annexes I, J, K, L : Différents faits divers nécessitant le jugement d'un tribunal compétent	<ul style="list-style-type: none">↳ Document 5 : Analyse des faits divers

TRAVAIL A FAIRE :

La presse s'est fait écho (Annexe H) d'un fait divers dont a été victime Monsieur LEYRAUD en tant que gérant de l'hôtel restaurant « Les Cordeliers ». Ce même jour, le journal relate d'autres faits divers (Annexes I, J, K, L).

A l'aide des annexes et de vos connaissances, compléter le Document 5 en indiquant la nature de la juridiction et le tribunal compétent.

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	Sujet 40364
EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière	§ 3/11

TEXTE DE L'EPREUVE

DOSSIER 1 : Annexe A

Louis saveur Sarl 27-29 Rue du Chali BP 12 16200 JARNAC ☎ 05 45 8102 72 ☎ 05 45 36 50 74 E-mail : info@louis-saveur.com Capital 152400 € RCS Cognac B 388 262 016 00016 - FR 69 388262 01 FACTURE N° 03F3367				Hôtel restaurant 4 Place de la Chaîne 17000 LA ROCHELLE				
N° client	Date	REP	Nom Représentant	Autorisation				
10738	11/06/2004	402006	Rambaud					
Références 82R2601								
Commande F0028921 du 10/06/2004			Mode d'expédition MORY TEAM 11/06/2004					
Adresse de livraison :								
Code produit	Nbre colis	Désignation	Quantité	P. U. HT	Taux remise	PU NET HT	Montant HT	Code TVA
511000	12	Cognac S/P 40 % Chef Louis	12	7,78		7,78	93,36	2
511600	12	Porto rouge S/P Chef Louis 20 %	12	6,87		6,87	82,44	2
511800	12	Madère S/P 17 % Chef Louis	12	6,37		6,37	76,44	2
Code TVA	HT Marchandises		Port	Base HT		Taux de TVA	Montant TVA	
2	252,24			252,24		19,6 %	49,44	
Conditions de paiement : Chèque 30 jours fin de mois Date d'échéance : 31/07/2004						TOTAL NET 301.68 €		

ANNEXE B

FICHE FOURNISSEUR
Raison sociale : Louis saveur Sarl 27-29 Rue du Chali BP 12 16200 JARNAC ☎ 05 45 8102 72 ☎ 05 45 36 50 74 E-mail : info@louis-saveur.com Capital 152400 € RC Cognac B 388 262 016 00016 - FR 69 388262 01 Contact : RAMBAUD Stéphane
CONDITIONS DE VENTE Livraison : Sous 2 jours réception commande Règlement : Par chèque suivant relevé Facturation : 2 exemplaires Remise de 5% si montant H.T. de la commande supérieur à 200 €.

ANNEXE C

MESSAGE
Stéphane RAMBAUD Représentant Louis Saveur Gastronomie Destinataire Marc LEYRAUD, Hôtel restaurant « LES Cordeliers » 17000 LA ROCHELLE Date : 01/06/2004 Heure : 11 h 10
OBJET : Promotion du mois de juin : Cognac S/P 40 % Chef Louis Prix HT : 7,00 €

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	Sujet 40364
EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière	S 4/11

TEXTE DE L'EPREUVE

DOSSIER 2 : ANNEXES D ET E

ANNEXE D

ETS VALETTE ET FILS VINS ET SPIRITEUX 53 boulevard Besson 33000 – Bordeaux Tel : 05.56.95.63.66.Fax : 05.56.27.10.97	Bon de livraison/Bon de réception n° 253 Hôtel Restaurant « Les Cordeliers » 4 place de la chaîne 17000 – LA ROCHELLE			
Le 15/06/2004				
Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U.H.T.
RN 70	Château Lagarde	Carton de 6 bouteilles	20 19	43,50 €

Observation : *1 carton refusé pour bouteilles cassées*

ANNEXE E

BON DE SORTIE N°2060 DATE 06/06/04 Destination : restaurant			
Référence	Désignation	Quantités Demandées	Quantités reçues
2034	BO CH LA	8	8
Le demandeur		Le magasinier	
<i>Paul</i>		<i>Gilles</i>	

BON DE SORTIE N°2062 DATE 14 /06/04 Destination : restaurant			
Référence	Désignation	Quantités Demandées	Quantités reçues
2034	BO CH LA	20	20
Le demandeur		Le magasinier	
<i>Pierre</i>		<i>Gilles</i>	

BON D'ENTREE N°57 DATE 07/06/04 Destination : restaurant			
Référence	Désignation	Quantités Demandées	Coût unitaire H.T.
2034	BO CH LA	60	7,50 €
Lieu de stockage		Le magasinier	
DR 08		<i>Gilles</i>	

BON DE SORTIE N°2061 DATE 11/06/04 Destination : restaurant			
Référence	Désignation	Quantités Demandées	Quantités reçues
2034	BO CH LA	25	25
Le demandeur		Le magasinier	
<i>Annie</i>		<i>Gilles</i>	

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	Sujet 40364
EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière	S 5/11

TEXTE DE L'ÉPREUVE

DOSSIER 3 : ANNEXE F

Le caractère facultatif de la période d'essai dans le CDD

J'ai un salarié qui est en CDD. Peut-il le rompre ? Son contrat de travail est une feuille de télécopie, et il n'y a aucune indication sur la période d'essai, cela est-il correct ?

Sachez que le contrat à durée déterminée est, comme son nom l'indique, conclu pour une période de temps donnée. En acceptant celui-ci, c'est-à-dire en le signant, votre salarié s'est engagé à travailler pour vous pendant toute la durée du contrat. Par conséquent, il ne peut pas le rompre avant son échéance selon l'article L 122-3 du Code du travail. Toutefois, le contrat peut être rompu sans justifications et sans conséquences pendant la période d'essai. Mais encore faut-il que la période d'essai ait été prévue dans le CDD. Elle a, en effet un caractère facultatif selon l'article L122-3, et le contrat est parfaitement valable si aucune période d'essai n'est prévue. En l'absence de référence à une période d'essai dans le contrat de travail de votre

salarié, cela signifie qu'il n'en existe pas et que votre salarié a été engagé purement et simplement dès le premier jour de travail pour toute la durée du CDD. Donc, votre salarié ne peut pas rompre ce CDD, à moins d'obtenir votre accord ou à moins qu'il justifie d'une embauche sous CDI, et à condition qu'il respecte un délai de préavis. Ce sont les seuls cas de rupture d'un CDD ouverts aux salariés. De plus, pour être valable, le CDD suppose un certain formalisme. Il doit notamment faire l'objet d'un écrit selon l'article L122-3 du Code du travail. A défaut d'écrit, «il est réputé conclu pour une durée indéterminée». De même, si le contrat n'est pas signé, il est considéré comme n'ayant pas été conclu par écrit, et donc requalifié en CDI pour

la Cour de Cassation. L'article 14 de la Convention Collective Nationale des CHR en date du 30 avril 1997 sur le contrat à durée déterminée ne prévoit aucune dérogation à ces règles. En ce qui vous concerne, le contrat de travail de votre salarié est une télécopie. Il s'agit donc d'un écrit. A partir du moment où votre salarié l'a signée et vous l'a remise, les règles de forme ont été respectées et le CDD est parfaitement valable. Par contre, si votre salarié a reçu votre contrat par fax sans vous le retourner signé, celui-ci est réputé être un CDI en l'absence de signature. Sachez que votre salarié peut rompre un CDI n'importe quand à partir du moment où il respecte un délai de préavis.

L'hôtellerie n° 2840 du 25/09/2003

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	Sujet 40364
EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière	§ 6/11

TEXTE DE L'ÉPREUVE

DOSSIER 4 :

ANNEXE G :

Les juridictions judiciaires

- **Les juridictions civiles**

Les juridictions civiles examinent les conflits entre particuliers : une demande en divorce, un désaccord sur les limites d'une propriété, sur l'exécution d'un contrat, le versement d'une pension alimentaire, la vente d'un fonds de commerce, la rupture d'un contrat de travail,...

- **Les juridictions pénales**

Les juridictions pénales, tribunaux et cours, jugent et sanctionnent les auteurs d'une infraction (crimes, délits, contraventions), c'est-à-dire d'une action ou d'un comportement interdit par la loi pénale : infraction au Code la route, vol, escroquerie, meurtre, etc...

A quel tribunal s'adresser – Ministère de la Justice- Juin 2002

ANNEXE H:

Trois ans de prison ferme pour 191 chèques volés
88 000 € volés pour une cavale dorée

Pendant dix mois, le prévenu a profité des hôtels, des restaurants et de la vie facile. Mais finalement, c'est au tribunal des Sables d'Olonne que l'ont conduit ses 191 chèques volés et 88 700 € dépensés.

Ouest-France du 05/03/2004

ANNEXE I :

La SPEB, société sous traitante des voitures Bellier, a été placée en liquidation judiciaire, mercredi, par le tribunal de la Roche-sur-Yon

Ouest-France du 05/03/2004

ANNEXE J:

Une cliente laisse sa voiture dans le parking privé d'un restaurant, le temps du déjeuner. A son retour, le coffre a été fracturé et des effets personnels lui ont été dérobés pour une valeur de 914€. Le restaurateur refuse de la dédommager. La cliente demande réparation au tribunal.

ANNEXE K :

Jean-Luc Cat... est l'un des rares récidivistes du crime passionnel

Le procès de l'homme qui a tué deux fois sa femme !

Libération 21/02/2004

ANNEXE L:

Quinze artistes du LIDO ont obtenu hier satisfaction dans leur litige avec la direction du plus grand cabaret parisien. Après un long conflit social, le tribunal compétent a requalifié des contrats de travail courts en embauches fermes,...

Libération 03/03/2004

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	Sujet 40364
EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière	S 7/11

TEXTE DE L'ÉPREUVE

DOSSIER 1 – DOCUMENT 1 :

1^{er} travail : Tableau des anomalies

ERREURS CONSTATÉES	DECISIONS A PRENDRE CONSEQUENCES

2^{ème} travail : Calcul de la somme réellement due :

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	Sujet 40364
EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière	S 8/11

TEXTE DE L'ÉPREUVE

DOSSIER 2 – DOCUMENT 2 :

Présentation du bon d'entrée N° 58

Référence	Désignation	Quantités reçues	Coût unitaire HT
-----	BO CH LA	-----	-----
Lieu de stockage DR08		Le magasinier Gilles	

DOSSIER 2 – DOCUMENT 3

FICHE DE STOCK									
Réf : 2034 Bordeaux rouge Château Lagarde									
Méthode CMUP après chaque entrée									
Dates	ENTREES			SORTIES			STOCK		
	Quantité	Prix unitaire	Valeur	Quantité	Prix unitaire	Valeur	Quantité	Prix unitaire	Valeur
1/06/04							30	7,00	210,00

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	Sujet 40364
EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière	5 9/11

TEXTE DE L'ÉPREUVE

DOSSIER 3 – DOCUMENT 4

1 – Indiquer deux caractéristiques d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD)

2- Définir la période d'essai et son rôle.

3 – Si le contrat de travail ne prévoit pas de période d'essai, quelle en sera la conséquence ?

4 – Citez 2 cas pour lesquels un CDD peut être utilisé :

5 – Dans le cadre de votre CDD dans cette entreprise de plus de 20 salariés, vous avez effectué dans la semaine du 19 au 25 mai 2004, 48 heures de travail. Indiquer d'une part le nombre d'heures supplémentaires effectuées et le principe de rémunération de ces heures.

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	Sujet 40364
EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière	§ 10/11

TEXTE DE L'ÉPREUVE

DOSSIER 4 – DOCUMENT 5

Faits divers	Nature de la juridiction	Tribunal compétent
ANNEXE H		
ANNEXE I		
ANNEXE J		
ANNEXE K		
ANNEXE L		

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie

**EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise
hôtelière**

Sujet 40364

§ 11/11